

**INSTITUT RÉGIONAL  
DE FORMATION  
DU BASKETBALL**

**PAYS DE LA LOIRE**

---

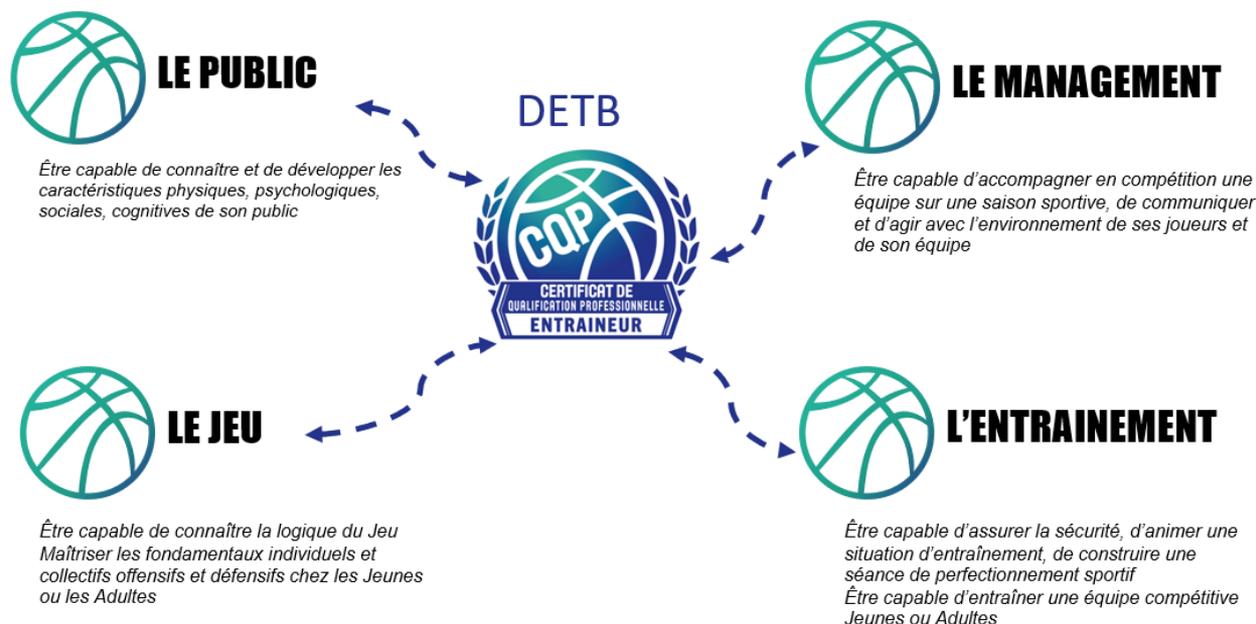
# DIPLÔME ENTRAINEUR TERRITORIAL DE BASKETBALL

PRESENTATION GENERALE

# STRUCTURATION DE LA FORMATION

Cette formation modulaire nourrit l'ambition d'assurer la continuité avec les formations BF en s'appuyant notamment sur 4 piliers que sont :

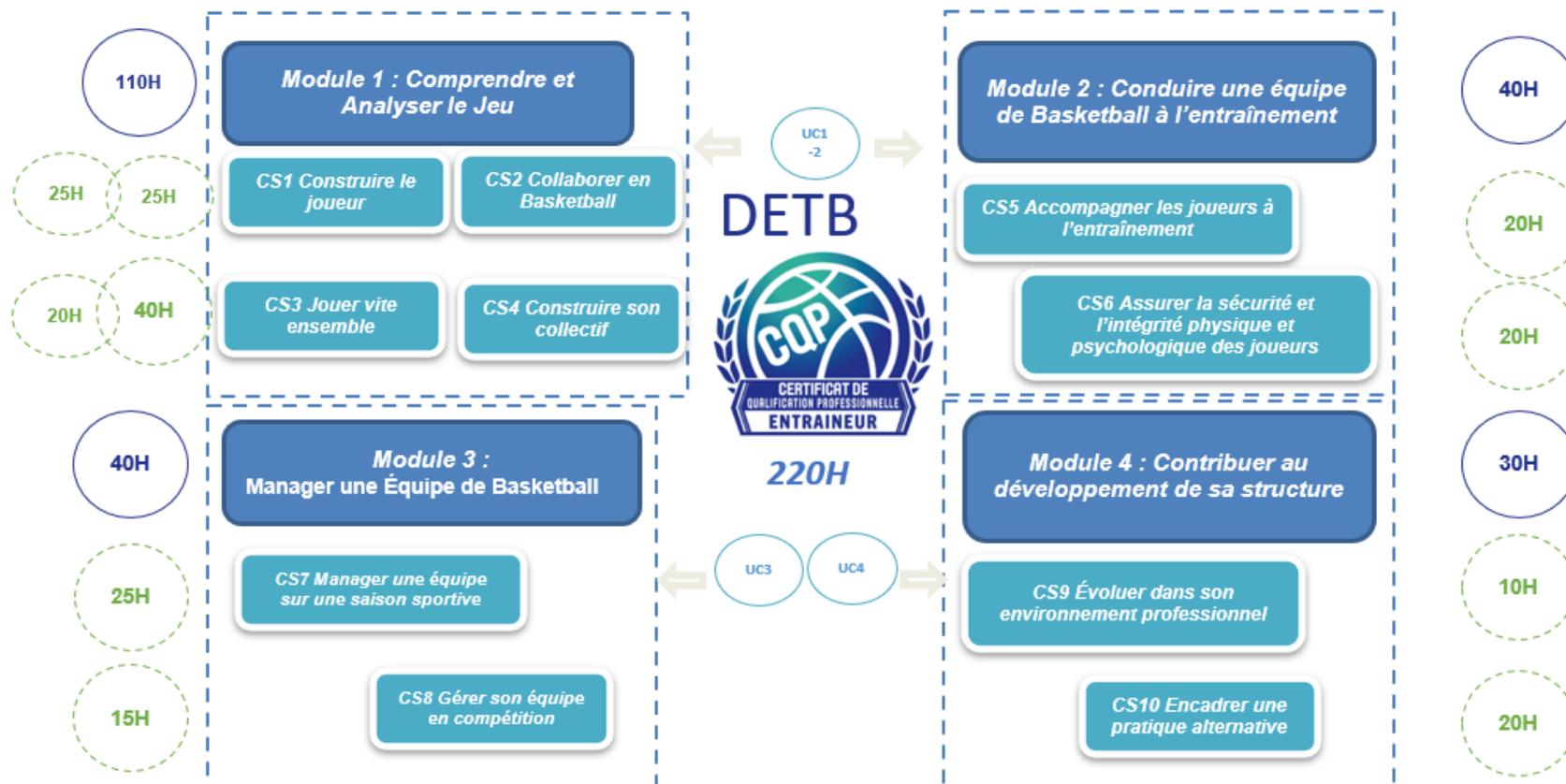
- La connaissance du public entraîné,
- Le management,
- L'entraînement,
- La connaissance du jeu.



Le DETB comporte une durée totale de 220 heures est composée de 4 MODULES (M) qui sont eux même décomposés en Certificats de Spécialité (CS).

# ARCHITECTURE

Certains C.S sont communs (CS2, 3, 5, 8, 9 et 10) et d'autres proposent un choix par public (jeunes ou adultes : CS4, CS6, CS7). Il sera alors proposé deux parcours différents sur certains CS.

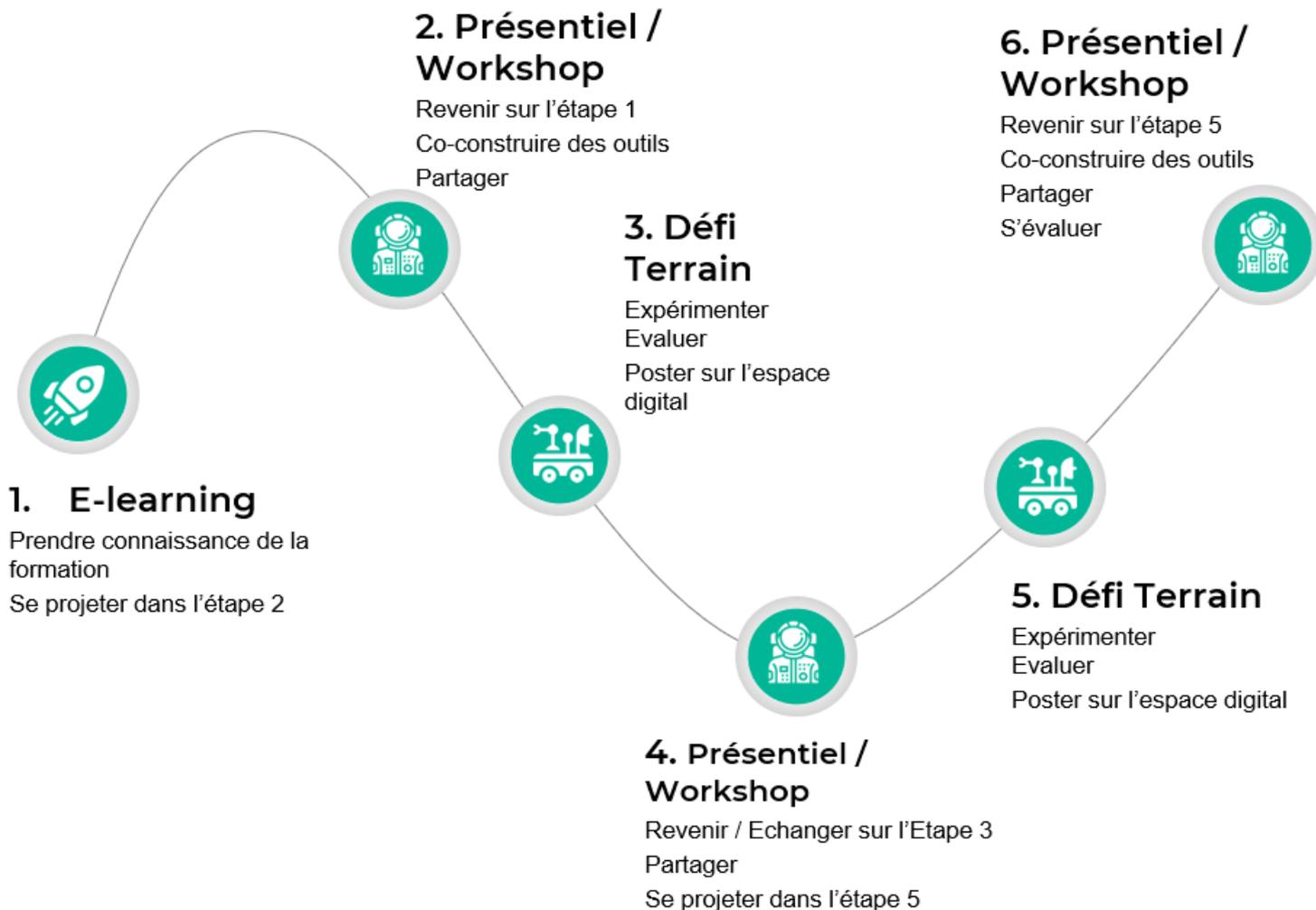


Volume horaire CS

Volume horaire Modules

# PLANIFICATION

Le volume d'un CS peut être variable, avec une alternance pédagogique d'E-learning, de Présentiel et de Défi terrain ou de visioconférence.

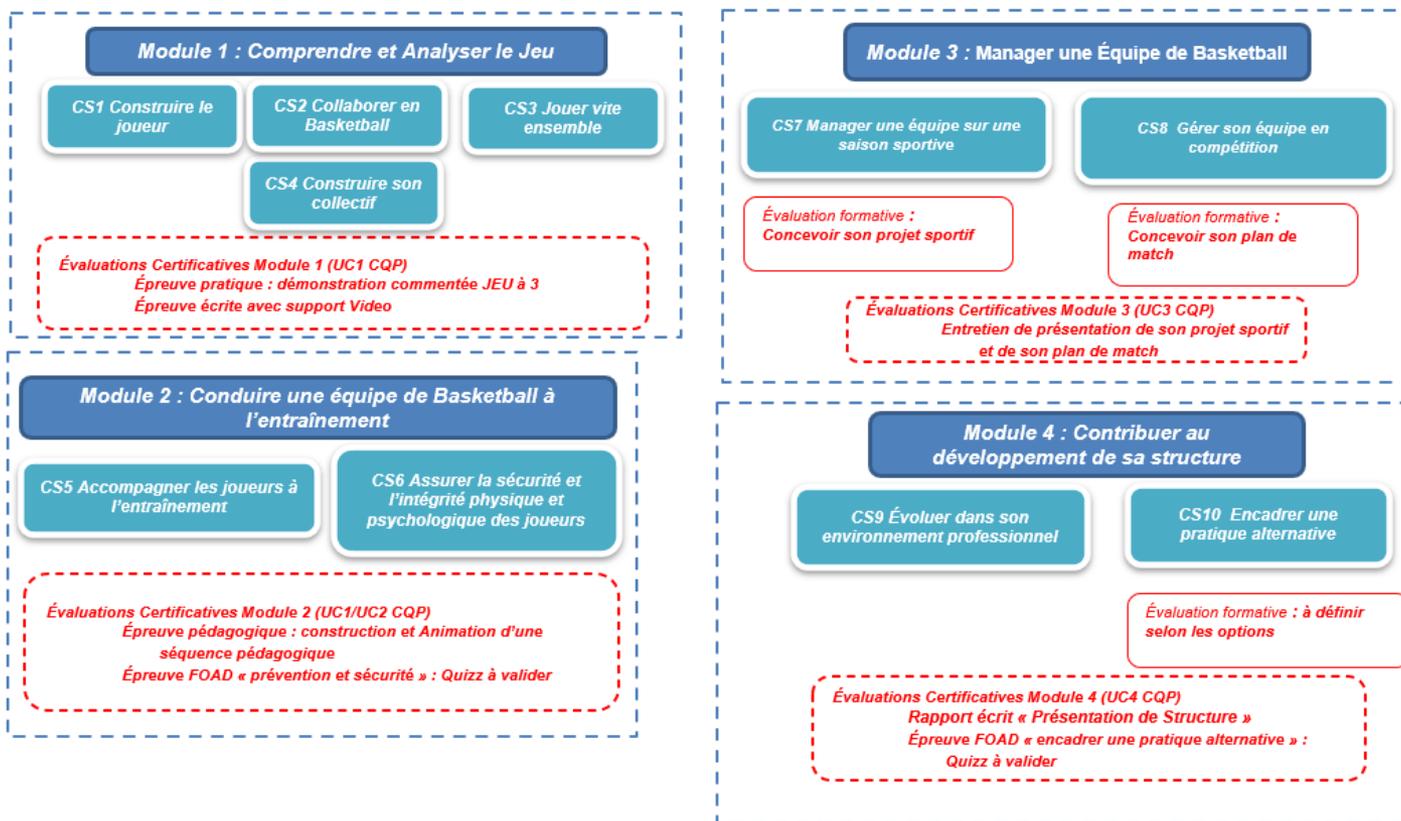


Il y a 3 statuts possibles pour entrer en formation :

- 1 - **Je veux me former sans nécessairement être certifié** : monter en compétences sans impératif de certification, répondre à certaines exigences du statut régional de l'entraîneur.
2. - **Je veux être certifié** : répondre à certaines exigences du statut régional et national de l'entraîneur, poursuivre ma formation et enchaîner avec un DEFB (Diplôme d'entraîneur Fédéral de Basket) etc.
- 3 - **Je veux continuer à me former régulièrement** tout au long de ma vie d'entraîneur (formation continue), améliorer mes connaissances et compétences même si j'ai déjà les diplômes requis par le statut de l'entraîneur.

# CERTIFICATION

- Je peux réaliser l'ensemble de la formation sur 2 ans ou plus si je veux prendre mon temps et ne suis pas contraint par le statut de l'entraîneur. Ce statut sera d'ailleurs évolutif en termes d'exigence.
- Je peux déclencher mon passage aux certifications uniquement si j'ai validé l'ensemble des CS qui constituent un module.
- **Les épreuves certificatives seront dissociées de la formation.**
- **Des journées de préparation aux épreuves seront proposées par Module, en fin de saison**



# CERTIFICATION



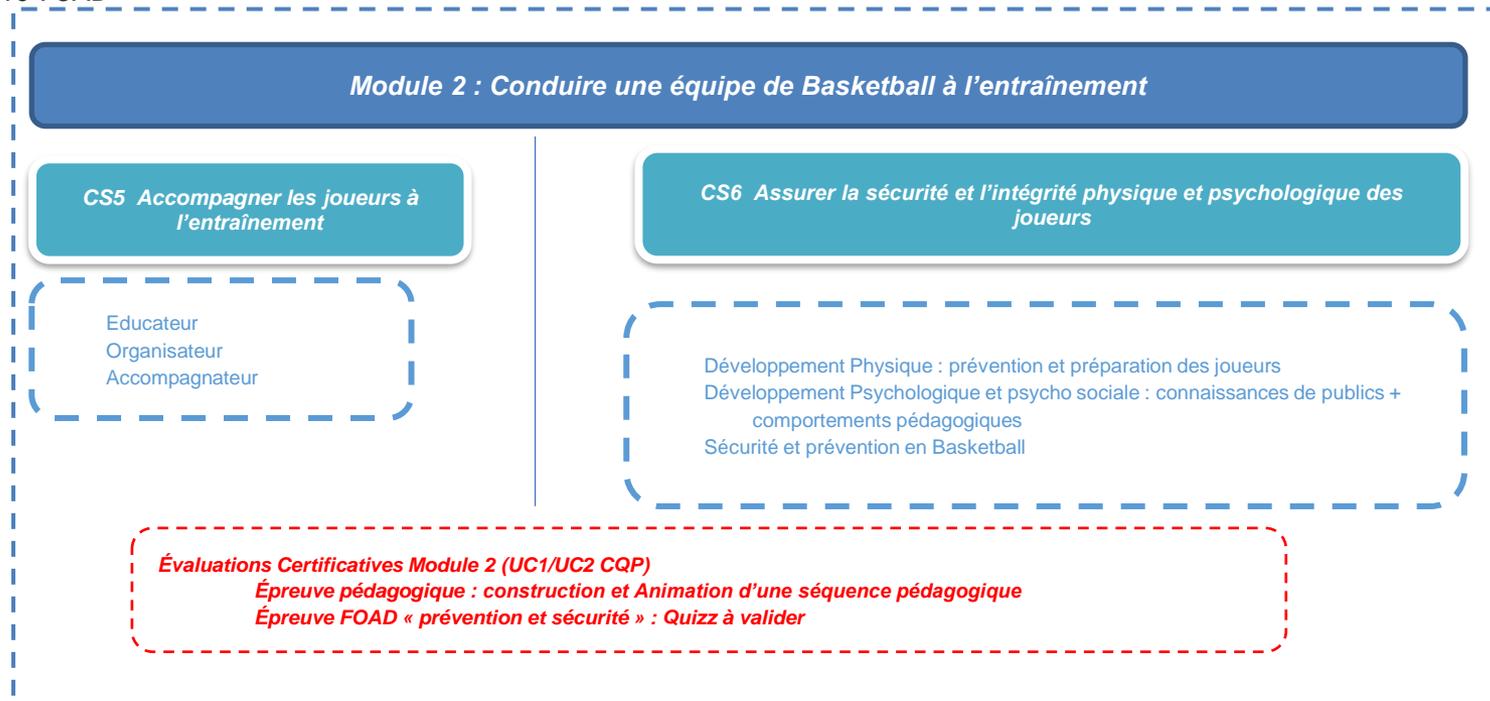
1 MODULE = 1 ou 2 Epreuves certificatives CQP

J'ai participé au:

- CS5 « accompagner les joueurs à l'entraînement »
- CS6 « assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des joueurs »

Je peux me présenter aux épreuves certificatives du module 2

- Epreuve pédagogique
- Epreuve FOAD



**J'obtiens mon module en validant mon épreuve CQP.**

# CERTIFICATION



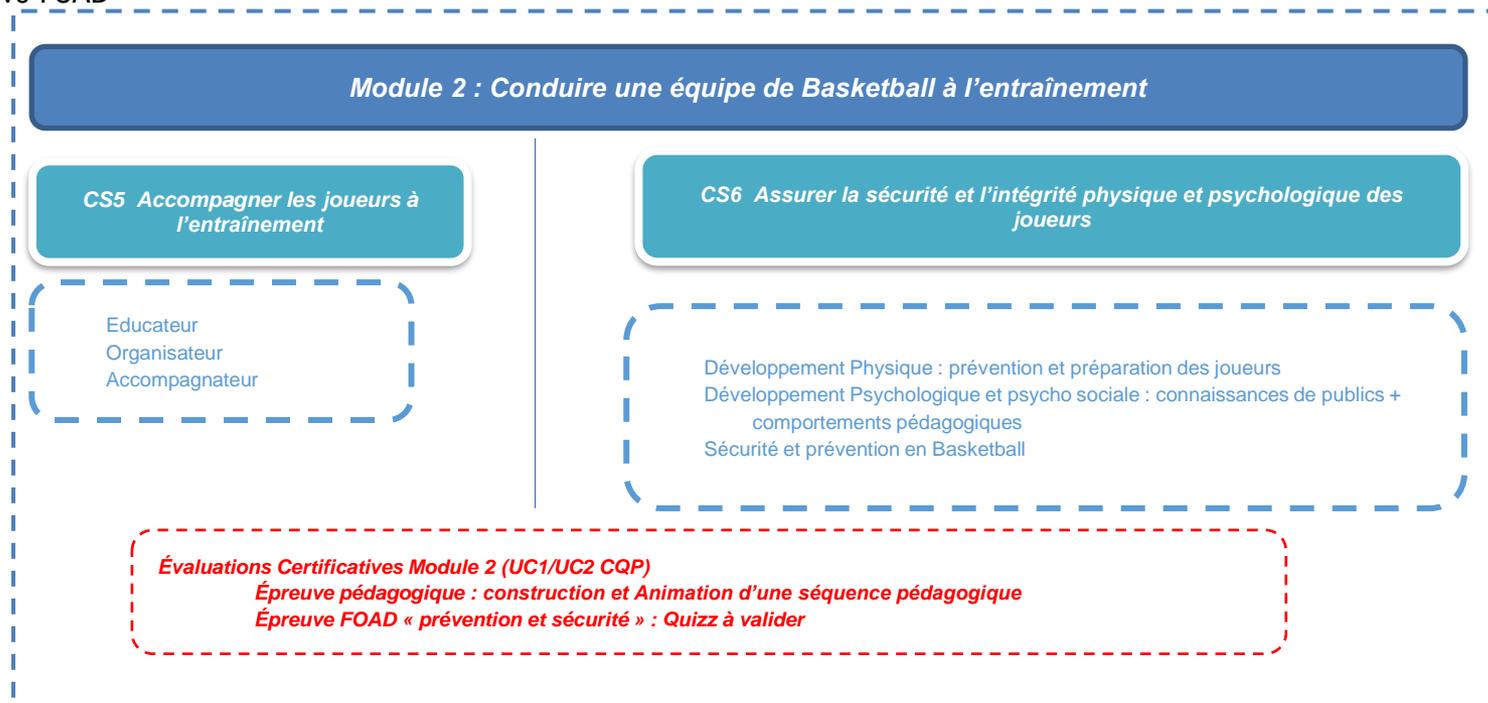
1 MODULE = 1 ou 2 Epreuves certificatives CQP

J'ai participé au:

- CS5 « accompagner les joueurs à l'entraînement »
- CS6 « assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des joueurs »

Je peux me présenter aux épreuves certificatives du module 2

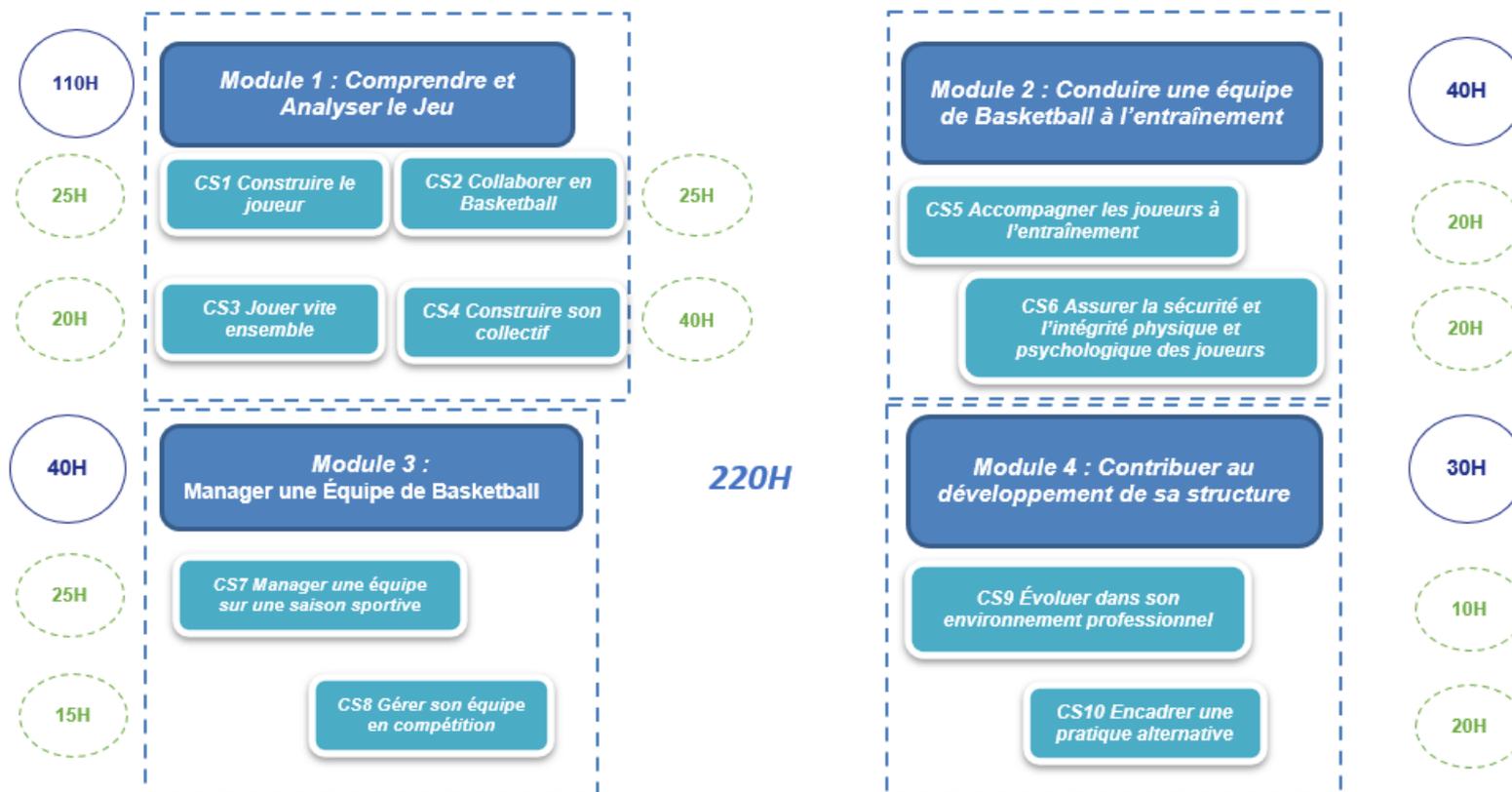
- Epreuve pédagogique
- Epreuve FOAD



**J'obtiens mon module en validant mon épreuve CQP.**

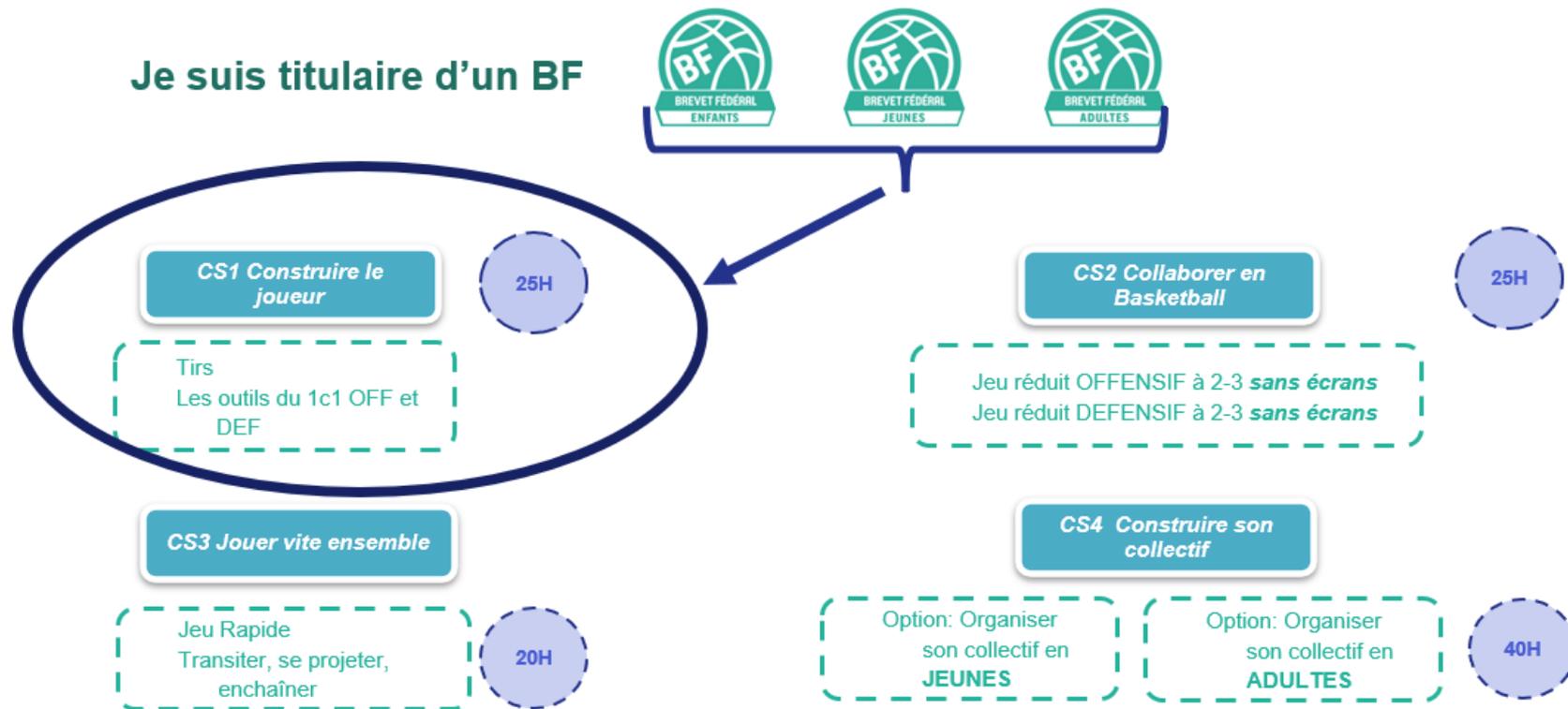
# ARCHITECTURE

- Si je suis titulaire d'un BF (Jeunes, Adulte ou Enfant), je rentre en formation D.E.T.B. **UNIQUEMENT** par le CS1 que je dois terminer avant de m'inscrire aux différents CS de mon choix.
- **Rappel** : si je souhaite être certifié, je valide un module en terminant d'abord l'ensemble des CS de ce Module avant de déclencher l'évaluation certificative (2 épreuves) du Module concerné.



# ENTREE EN FORMATION A PARTIR D'UN BF

En sortant du BF, si je veux enchaîner par le DETB, j'ai l'obligation de débiter et de terminer le CS1 puis je peux enchaîner sans obligation d'ordre précis, sauf si le statut de l'entraîneur impose certains CS en particulier.



**A l'issue de sa formation BF le stagiaire doit effectuer son entrée en formation par le CS 1 «construire le joueur »**

Soit 25h de formation



**CS1 Construire le joueur**

# EQUIVALENCES ET MESURES TRANSITOIRES

---



## JE SUIS TITULAIRE DU ...

**Du P1 du CQP avant Septembre 2022** : Je suis dispensé du CS1 « construire le joueur » ET du CS2 « collaborer en basketball ».

Je peux poursuivre ma formation par le CS de mon choix.

**J'ai échoué à 1 épreuve du CQP P1** lors de la saison 2020/21 ou 2021/22 : je peux bénéficier d'un PIF formulé et proposé par l'IRFBB.

**Du P2 du CQP avant septembre 2022** : Je suis dispensé du module 1 et 2 de la nouvelle architecture.

Je peux poursuivre ma formation par le CS de mon choix des modules 3 et 4.

**J'ai échoué à 1 épreuve ou 2 épreuves du CQP P2** : je peux bénéficier d'un PIF formulé et proposé par l'IRFBB.

**J'ai échoué ou je n'ai pas terminé le CQP P3** : je peux bénéficier d'un PIF formulé et proposé par l'IRFBB.

## STATUT DE L'ENTRAINEUR

- L'organisation du CQP au format P1, P2 et P3 n'existe plus, il nous faut donc adapter le statut régional du technicien au nouveau DETB.

Pour la saison 2022-2023 :

- Niveau Pré national, PNM, PNF, nous attendons les directives Fédérales, puisque ce sont elles que nous devons appliquer à ce niveau de compétition. Dans l'immédiat il faut à minima un CQP. Tous les CQP complets passés avant juillet 2020 sont valables et répondent aux exigences du statut, pour les autres il nous faut attendre les équivalences et si la notion d'entrée en formation reste possible.
- Pour les entraîneurs d'équipes Jeunes Région, nous acceptons tous les entraîneurs détenteurs du P1 CQP. Pour les autres, **à partir du moment où ils s'inscrivent en CS1 du DETB** nous appliquerons les modalités de l'article 5.4 du statut régional du technicien concernant l'entraîneur en formation.
- Dans le courant de la saison 2022-2023, la Commission Technique Régionale étudiera les modalités d'un nouveau statut régional du technicien intégrant les dispositions du nouveau DETB.

## MISE EN ŒUVRE DU DETB

L'ensemble des informations pratiques suivantes seront communiquées en début de saison 2022-2023.

- Equivalence et/ ou allégement (initiateur, P1/P2, BP Basket, L3 Staps etc.),
- Sites et dates des différents CS,
- Modalités d'inscriptions et couts,
- Possibilités de Financements (restreintes),
- Préparation aux épreuves et Epreuves certificatives.



2 rue Paul Gauguin - 44800 SAINT HERBLAIN  
secretariatgeneral@paysdelaloirebasketball.org  
02.51.78.85.85



[www.paysdelaloirebasketball.org](http://www.paysdelaloirebasketball.org)



[@paysdelaloirebasketball](https://www.facebook.com/paysdelaloirebasketball)



[@pdlbasketball](https://twitter.com/pdlbasketball)



[Paysdelaloirebasketball](https://www.instagram.com/Paysdelaloirebasketball)



[Ligue des Pays de la Loire de Basketball](https://www.youtube.com/Ligue des Pays de la Loire de Basketball)

